



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 02 mars 2026.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**
Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2
Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Était aussi présente : Danny Lavoie, greffière adjointe et trésorière

Était absent : Yves Roy, directeur général et greffier

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie-Ève Godbout, la séance est ouverte à 19 h 33.

RÉS.01.03.26

02. ORDRE DU JOUR

Une déclaration de dispense de lecture de l'ordre du jour est donnée. Tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir reçu et pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est également mise à la disposition du public avant le début de la séance.

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

RÉS.02.03.26

03. PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 02 FÉVRIER 2026 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 09 ET 12 FÉVRIER 2026

Les membres du Conseil ayant reçu et lu les **PROCÈS-VERBAUX** de la séance ordinaire du 02 février 2026 et des séances extraordinaires des 09 et 12 février 2026, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

04. MOT DU MAIRE

Madame Marie-Ève Godbout, mairesse, fait part aux citoyens de certaines activités tenues et à venir, à savoir :

- ☞ Rencontre du Comité de la sécurité publique – MRC;
- ☞ Remise de diplômes : monteurs de ligne;
- ☞ Journée des aînés (participation);
- ☞ 5 à 7 des nouveaux arrivants;
- ☞ Définir les demandes pour le statut de la MRC;
- ☞ Publication d'un message visant la disposition des ordures;
- ☞ Circulation des motoneigistes;
- ☞ Lancement de la campagne de la Ville « Je m'implique, j'adore ça »;
- ☞ Projet de revitalisation du Faubourg – Demande de financement à la MRC;
- ☞ MRC – Aménagement : Augmentation des îlots déstructurés;
- ☞ Rencontre avec la firme CMétis Construction;
- ☞ Ateliers avec une nutritionniste.

05. SUIVIS DES CONSEILLERS

Trois (3) conseillers prennent la parole et font part des développements de leurs dossiers et/ou leurs participations à certaines activités.

06. ÉCHANGES

Une personne dans l'assistance prend la parole et remercie les bénévoles impliqués à la bibliothèque ainsi que les activités offertes.

07. TRÉSORERIE

RÉS.03.03.26

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 FÉVRIER 2026

Il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et résolu unanimement que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes payés au 28 février 2026, chèques #36839 à #36846 inclusivement, et les déboursés #568 à #638 inclusivement, pour un montant de 164 547.52 \$;
- Les comptes à payer au 28 février 2026, chèques #36847 à #36907 inclusivement, pour un montant de 102 586.43 \$;
- Total des comptes au 28 février 2026 : 267 133.95 \$.

ADOPTÉE

RÉS.04.03.26

APPROBATION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le Conseil **APPROUVE les écritures au journal général comportant les numéros #288 à #323 inclusivement**, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Madame Danny Lavoie, trésorière, a préalablement déposé l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 décembre 2025 à chacun des membres du Conseil municipal.

08. ADMINISTRATION

RÉS.05.03.26

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que **JEAN-PHILIPPE SOUCY**, conseiller au siège numéro 4, soit et est nommé **maire suppléant de la municipalité**, et ce, pour la période du **02 mars 2026 au 06 juillet 2026**.

ADOPTÉE

RÉS.06.03.26

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE ÉLUE MUNICIPALE ET D'UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE mesdames Jacinthe Côté et Jacinthe Paquin ont toutes deux manifesté leur intérêt à contribuer à la bonne marche et au développement de la bibliothèque municipale de Cap-Chat au sein de laquelle elles sont déjà impliquées;

ATTENDU QUE la représentante, élue municipale, et la responsable de la bibliothèque municipale sont toutes deux reconnues membre votant au sein de l'organisme « Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu :

- De **NOMMER** madame Jacinthe Côté, représentante élue de la Ville de Cap-Chat auprès de l'organisme « Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine »;
- De **NOMMER** madame Jacinthe Paquin, responsable de la bibliothèque municipale de Cap-Chat;
- De **DÉCRÉTER** que la présente résolution remplace toute autre résolution antérieure au même effet.

ADOPTÉE

RÉS.07.03.26

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE NO. 16802, DATÉE DU 31 JANVIER 2026, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – PROJET DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE NICOLAS

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à la FQM, de la facture numéro 16802, datée du 31 janvier 2026, au montant de 347.38 \$ + taxes, représentant des honoraires professionnels pour l'administration du projet (préparation de plans);
- **D'AFFECTER** la dépense à la subvention PAVL – Volet Soutien, reçu du MTQ, dossier DEC49478.

ADOPTÉE

RÉS.08.03.26

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DE LA FACTURE NUMÉRO 16803, DATÉE DU 31 JANVIER 2026 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU LOT 6 248 848

Il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité :

- D'**AUTORISER** le paiement à la FQM, de la facture numéro 16803, datée du 31 janvier 2026, au montant de 595.16 \$+ taxes, pour les services professionnels rendus en matière d'urbanisme dans le développement du lot 6 248 848 (construction de logements);
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.09.03.26

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRAPHISME À FG. GRAPHISME

ATTENDU QUE la Ville a besoin de support pour la création de contenu graphique et numérique entre autres pour son site Web et sa page Facebook;

ATTENDU QUE la Ville a sollicité FG. Graphisme afin de lui soumettre une offre de services professionnels;

ATTENDU QUE FG. Graphisme propose à la municipalité ses services professionnels sous forme d'une banque de vingt (20) heures, pour un montant de 1 000. \$;

ATTENDU QUE madame Jacinthe Girard, conseillère au siège numéro 1, n'a d'aucune façon participé aux délibérations du Conseil à ce sujet, ni pris part à la décision, ayant manifesté qu'elle avait un lien avec la propriétaire de FG. Graphisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil, après avoir pris connaissance du contenu de la proposition de services de FG. Graphisme, s'en déclarent satisfaits;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et résolu unanimement :

- D'**ACCEPTER** les termes de l'offre de services de FG. Graphisme reproduits dans l'entente soumise à l'appréciation du Conseil;
- D'**OCTROYER** à FG. Graphisme, un contrat de services représentant une banque de vingt (20) heures, pour un coût de 1 000. \$;
- D'**AUTORISER** la signature de l'*ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS*, soumise par FG. Graphisme, par le directeur général-greffier;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.03.26

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13.06.24 – OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LE SITE DE LA DIGUE DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT

ATTENDU QUE la dépense autorisée par la résolution numéro 13.06.24 n'a pas été faite;

ATTENDU QU'un montant de 30 063. \$+ taxes avait alors été affecté au surplus accumulé de l'année 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité :

- **D'ANNULER** à toutes fins que de droit, la résolution portant le numéro 13.06.24, adoptée à la séance ordinaire du 03 juin 2024;
- De **LIBÉRER** les fonds de 30 063. \$ + taxes affectés au surplus accumulé de 2024 au profit du surplus accumulé de 2026.

ADOPTÉE

RÉS.11.03.26

CAMP DE JOUR SPORT'ART – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS À L'ÉTÉ 2026 / 12 999.03 \$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat offre, depuis plusieurs années, aux familles un service de camp de jour durant la période estivale;

ATTENDU QUE pour assurer la bonne marche du camp de jour, l'organisme compte sur le Programme fédéral d'emploi d'été étudiant;

ATTENDU QUE la municipalité, à chaque année, supporte l'organisme au moyen d'une contribution financière équivalente aux coûts liés à l'embauche d'étudiants;

ATTENDU QUE pour la saison 2026, l'organisme sollicite auprès de la municipalité une contribution financière de 12 999.03 \$ pour l'embauche de deux (2) étudiants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** à l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat, pour le camp de jour 2026, une contribution financière de 12 999.03. \$;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.12.03.26

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CERCLE DES FERMIÈRES DE CAP-CHAT – CONGRÈS RÉGIONAL 2026

ATTENDU QUE le Congrès régional des Cercles de Fermières de la Gaspésie se tiendra à Cap-Chat, les 1^{er}, 2 et 3 mai 2026;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Cap-Chat collabore étroitement à l'organisation de cet évènement d'envergure régionale;

ATTENDU QUE la tenue de ce congrès contribue au rayonnement de la Ville de Cap-Chat et à la mise en valeur du patrimoine culturel et communautaire;

VU la demande de commandite formulée par le Cercle des Fermières de Cap-Chat, dans une lettre adressée à madame Marie-Ève Godbout, mairesse, le 03 février 2026;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une aide financière de mille dollars (1 000. \$), au Cercle des Fermières de Cap-Chat, pour soutenir l'organisation du Congrès régional des Cercles de Fermières de la Gaspésie 2026;
- **QUE** cette dépense soit **AFFECTÉE** au budget régulier.

ADOPTÉE

09. URBANISME

Aucun dossier.

10. RÈGLEMENTS

RÉS.13.03.26

RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2026 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2026** établissant le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat* soit et est adopté **sans modification**.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2026** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.14.03.26

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 350-2026 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 DE LA VILLE DE CAP-CHAT AFIN DE CRÉER LA ZONE Rb.39 À MÊME LA ZONE Rb.4, DE REMEMBRER CERTAINES ZONES AINSI QUE DE BONIFIER LES NORMES VISANT LES PROJETS D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné et qu'un **PROJET DE RÈGLEMENT N° 350-2026** a été déposé à la séance extraordinaire du 09 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 350-2026** amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 de la Ville de Cap-Chat afin de créer la zone Rb.39 à même la zone Rb.4, de remembrer certaines zones ainsi que de bonifier les normes visant les projets d'ensemble soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.15.03.26

AVIS DE MOTION & DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2026 RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'ALLOCATION ET DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, **JEAN-PHILIPPE SOUCY**, conseiller au siège no. 4, donne **AVIS DE MOTION** et **DÉPOSE**, séance tenante, le **Projet de Règlement numéro 348-2026** relatif aux frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses des élus et employés municipaux.

ADOPTÉE

RÉS.16.03.26

AVIS DE MOTION & DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2026 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Je, **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no. 5, donne **AVIS DE MOTION** et **DÉPOSE**, séance tenante, le **Projet de Règlement numéro 349-2026** créant une **RÉSERVE FINANCIÈRE** pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales.

ADOPTÉE

11. TRAVAUX PUBLICS

RÉS.17.03.26

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE NUMÉRO 02S726949 DATÉE DU 11 FÉVRIER 2026 – RÉPARATION DU VÉHICULE 10 ROUES STERLING 2007 – CENTRE DU CAMION DENIS

Il est proposé par **ALLEN CORMIER** et résolu unanimement :

- D'**AUTORISER** le paiement à Centre du Camion Denis, de la facture numéro 02S726949, datée du 11 février 2026, au montant de 7 606.33 \$ + taxes, relativement au remplacement de la pompe à eau et autres vérifications mécaniques sur le camion 10 roues Sterling 2007;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.03.26

CONTRAT DE SERVICES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 – ENTRETIEN, DÉMARRAGE ET ARRÊT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN / CIMCO – 2 440. \$ + TX – BUDGET RÉG.

VU le contrat de services (DG250464) proposé par l'entreprise CIMCO, dans sa soumission datée du 04 novembre 2025 et reçue par voie électronique, portant sur l'entretien, le démarrage et l'arrêt du système de réfrigération du Centre sportif Claude-Jourdain;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE les services de l'entreprise CIMCO**, tels que décrits dans sa soumission numéro DG250464, pour un coût total de **2 440. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier 2026**.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

Aucun dossier.

13. INCENDIE

RÉS.19.03.26

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ) – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION POUR 2026-2027

ATTENDU QUE l'entente de gestionnaire de formation conclue entre la Ville et l'ENPQ arrive à son terme le 30 juin 2026 et qu'il y a lieu de la reconduire;

ATTENDU QUE l'article 7, alinéa 7.1 de cette entente stipule que le renouvellement est d'une durée d'un (1) an, en l'occurrence du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, au tarif de 1 131. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **QUE** l'entente de gestionnaire de formation conclue entre la Ville et l'ENPQ soit **RENOUVELÉE** pour une période d'une année, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027;

- **QUE** le gestionnaire de formation, monsieur Éric Savard, soit et est **AUTORISÉ** à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de renouvellement de l'entente;
- **QUE** le tarif établi à 1 131. \$ + taxes, attribuable au renouvellement de ladite entente, soit **PAYÉ** à l'ENPO;
- **QUE** la dépense soit **AFFECTÉE** au budget régulier.

ADOPTÉE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes assistent à l'assemblée. Une question est adressée à la mairesse.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 04 et il est proposé par **JACINTHE GIRARD** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE

DANNY LAVOIE
GREFFIÈRE ADJOINTE